Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212203699-20260710-2026_033-DE

COMMUNE DE TRÉMEUR
(Côtes d'Armor)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le dix du mois de juillet, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CORBEL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 juillet 2026.

Présents : CORBEL Guy - DESAINT DENIS Françoise - DESAINT DENIS Adeline - DESCHAMPS Marie-Noëlle - ÉON-SALABERT Fanny - HAGUET Guillaume - MEUNIER Romain - PERRAULT Stéphane - POINÇU Sandra - RENAULT Ludovic - SAMSON Pierrick - SAUX Frédéric - VELY Isabelle

Absents : SPILEMONT Juliette (pouvoir à VELY Isabelle) - FIERDEHAICHE Frédéric (pouvoir à POINÇU Sandra) - HAGUET Guillaume.

Madame Fanny ÉON-SALABERT est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-033 - Proposition de la liste des contribuables en vue de la constitution de la Commission communale des impôts directs (CCID)

Madame Fanny ÉON-SALABERT, adjointe, informe le Conseil municipal que, conformément à l'article 1650 du Code général des impôts, il convient, à la suite du renouvellement général des conseils municipaux, de procéder au renouvellement de la Commission communale des impôts directs (CCID).

Pour les communes de moins de 2 000 habitants, cette commission est composée du Maire ou de son représentant, président, ainsi que de **six commissaires titulaires et six commissaires suppléants**, désignés par la Direction départementale des finances publiques parmi une liste de contribuables établie par le Conseil municipal.

Le Conseil municipal est donc invité à proposer une liste de **vingt-quatre contribuables** remplissant les conditions prévues par la réglementation.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1650 du Code général des impôts ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal d'établir une liste de vingt-quatre contribuables en vue de la désignation des membres de la Commission communale des impôts directs ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la liste des **24 contribuables** proposée en vue de la constitution de la Commission communale des impôts directs ;
- **Charge** Monsieur le Maire ou son représentant, de transmettre cette liste à la Direction départementale des finances publiques pour la désignation des commissaires titulaires et suppléants.

La liste des 24 contribuables est annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Guy CORBEL

MAIRIE DE TREMEUR
Côtes d'Armor

La secrétaire,
Fanny ÉON-SALABERT